



Les accueils spécifiques

Certains parents, parce qu'ils travaillent en horaires décalés ou les week-ends, ou parce que leurs enfants sont porteurs de handicap, ont des besoins spécifiques. A Brest, ils peuvent trouver des solutions quant aux modes de garde de leur(s) enfant(s).

Les dispositifs d'accueil répondant à des besoins spécifiques

L'accueil en horaires atypiques

Besoin d'accueil le samedi

La crèche associative **Graines de Soleil** dispose d'un multi-accueil de 30 places.

Elle permet d'accueillir vos enfants de 2 mois 1/2 à 6 ans de façon régulière ou occasionnelle. La structure est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h, mais également le samedi de 8h30 à 17h30.

Il est possible d'avoir un contrat d'accueil sur le samedi uniquement en complément d'un autre mode de garde durant la semaine.

Tél. : 02 98 43 90 74

Besoin d'accueil à partir de 6h45 ou/et jusqu'à 20h15

La crèche associative **Les Poupig d'Armor** offre un accueil de 35 places pour les enfants de 0 à 6 ans. La structure s'adapte aux besoins des parents : temps partiel irrégulier, horaires élargis.

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 6h45 à 20h15

Tél. : 02 98 47 84 84

Besoin d'accueil entre 4h00 et 7h30 le matin et /ou entre 18h30 et 22h00 le soir

Le dispositif de garde à domicile est assuré par **l'association Archipel**.

Dans le cadre d'une convention avec la ville de Brest, l'association Archipel propose la garde de votre enfant de 0 à 3 ans à votre domicile en complémentarité des modes d'accueils ordinaires. Ce dispositif peut prendre le relais de votre assistant maternel ou de l'établissement dans lequel votre enfant est accueilli habituellement mais il n'a pas vocation à s'y substituer durant les horaires ordinaires de journée.

Les horaires de fonctionnement : 4h/7h30 et 18h30/22h

Ce dispositif, financé par la ville de Brest, est accessible sous condition de ressource et est tarifé au parent au même coût horaire qu'un accueil en crèche.

Tél. : 02 98 46 51 55

L'accueil de l'enfant porteur de handicap

Dans les crèches

Tous les établissements municipaux ou associatifs de la ville de Brest sont adaptés à l'accueil des enfants porteurs de handicap dans la mesure où l'état de l'enfant est compatible avec un accueil en milieu ordinaire pour lui comme pour les autres enfants accueillis.

Certains assistants maternels accueillent également des enfants porteurs de handicap ; [adrez-vous aux animatrices des relais accueil petite enfance afin de connaitre leur localisation.](#)

A la crèche municipale de Pen ar Créac'h

Le multi-accueil de Pen Ar Créac'h dispose de 6 places d'accueil destinées aux enfants qui, de par leur situation de handicap, ne peuvent être accueillis en structure ordinaire.

Pour ces enfants, si besoin, des Projets d'Accueil Individualisé (PAI) peuvent être établis par les familles. Ces PAI associent, le cas échéant, les autres professionnels en charge de l'enfant (kinésithérapeute, psychomotricien, orthophoniste, éducateur spécialisé, ...).

Le handicap doit cependant rester compatible avec un accueil en milieu collectif pour l'enfant accueilli comme pour l'ensemble des autres enfants fréquentant déjà la structure.

Tél. : 02 98 33 56 91

L'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence est proposé aux familles pour répondre à une défaillance du mode d'accueil habituel survenant, au maximum dans les quatre semaines à venir, suite à un événement imprévisible.

Il est de 5 jours par semaine.

Il répond à un certain nombre de critères dont l'appréciation relève du service petite enfance et il est accordé en fonction des disponibilités.

Toute demande pour l'accueil d'urgence doit faire l'objet d'une inscription préalable en mairie centrale ou mairie annexe et du dépôt de justificatifs.

En cas d'accord, l'accueil de l'enfant se fait en crèche municipale ou en halte-garderie municipale.

La durée du contrat est de 3 mois maximum non renouvelable

L'accueil en urgence n'ouvre aucun droit à une place définitive en crèche, il s'agit d'un accueil transitoire de 3 mois laissant à la famille le temps de trouver une solution pérenne.

L'accueil en crèche durant la première année de scolarisation

Il s'adresse aux enfants, lors de leur première année de scolarisation, même quand ils n'ont pas fréquenté une crèche précédemment. Il est proposé, en fonction des places disponibles.

3 possibilités d'accueil :

- > Les mercredis uniquement (hors vacances scolaires)
- > Les mercredis et petites vacances scolaires
- > Durant les petites vacances scolaires uniquement.

La contractualisation se fait sur les horaires définis par la famille sur la base d'une réservation minimum de 6 heures par jour.

Le volume journalier horaire déterminé par la famille est toujours arrondi à l'heure supérieure.

La place est attribuée à l'issue d'une commission qui se réunit 2 fois par an.

Deux périodes de contrat sont possibles : du 1er septembre au 31 décembre (commission de juillet, et du 1er janvier au dernier jour de l'année scolaire (commission de décembre,).

S'inscrire sur la liste d'attente en accueil extra-scolaire en crèche municipale [➔](#)

Dernière mise à jour le : **04 octobre 2019**

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)

Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h /18h

Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Samedi de 8h30 à 12h30